

L'HEBDO QUI CLIC

N°358

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

Jean-Philippe Pain
Lettre ouverte
aux élus socialistes



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

193

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 24 mai 2013 :

- Article paru dans la presse Havraise / **Tribune libre à JP. Pain** : Pages 2 à 4
- Articles parus dans la presse Havraise cette semaine : Pages 5 à 10
- Centrale Thermique du Havre / **Tract CGT** : Pages 11 et 12
- Livre blanc de la Défense / **Communiqué du Mouvement de la paix du Havre** : Page 13
- Les 5 de Roanne / **Communiqué et motion Fédération CGT Santé et Action Sociale** : Pages 14 et 15
- Grève PSA Aulnay / **Tract CGT** : Page 16
- Réforme des retraites / **Les revendications CGT** : Page 17
- Le programme du collectif culturel de l'UL 2013 : Pages 18 et 19
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Page 20
- L'hebdo pratic' : Pages 21 et 22

ON OUVRE LE DÉBAT

Pour les élus du Front de Gauche et pour les dirigeants des syndicats CGT et FO, le vote de l'Accord national interprofessionnel (ANI), voulu par François Hollande et signé par le patronat et les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC), a été vécu comme une « trahison ». « Une régression du droit du travail inadmissible », selon l'ancien inspecteur du travail et membre du conseil national du PS, Gérard Filoche. Une analyse du texte de la loi sur la sécurisation de l'emploi, voté en avril par l'Assemblée nationale puis le 14 mai par le Sénat, que partage Jean-Philippe Pain. Le président du conseil des prud'hommes du Havre a adressé une lettre ouverte aux parlementaires socialistes de Haute-Normandie. Tous ont voté la loi sur la sécurisation de l'emploi.

« **L**e 6 mai 2012, François Hollande a été élu président de la République française. Le changement disait-il, était maintenant. Force est de constater que changement il n'y a point, notamment pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités. A la CGT havraise, nous étions très pessimistes et nous avons raison, les décisions en faveur du patronat prises depuis un an nous ont confortés dans nos analyses. Même si le 6 mai 2012, l'essentiel pour le peuple de gauche était le départ de Nicolas Sarkozy.

Nos craintes se sont rapidement vérifiées, quand le Premier ministre et neuf de ses ministres sont allés visiter Laurence Parisot aux Journées d'été du Medef. Pour les salariés, neuf ministres étaient en trop dans le décor ludique de ces Journées d'été. C'était là le premier signe d'allégeance du gouvernement socialiste envers le patronat.

Le second signe est arrivé rapidement quand un quarteron de patrons friqués appelé « pigeons » a menacé de quitter la France, Bercy s'est empressé de leur offrir 900 millions d'euros, s'ajoutant aux 20 milliards d'euros déjà donnés au Medef de Laurence Parisot. Quant aux salariés, retraités, privés d'emploi, rien, des taxes et impôts supplémentaires abaissant leur pouvoir d'achat, ainsi que leur moral. Une augmentation ridicule du Smic, voilà ce que les salariés ont obtenu, c'est-à-dire rien...

Je suis conseiller prud'homme au CPH (Conseil des prud'hommes du Havre) depuis 1975 et président dudit Conseil depuis 1995 en parité avec le Medef havrais. Depuis 2002 et l'arrivée au pouvoir de la droite, le code du travail a été démantelé par les gouvernements qui se sont succédé, l'arrivée de Nicolas Sarkozy n'a fait qu'amplifier ce désastre pour les salariés.

La carte judiciaire réformée par Rachida Dati a permis la suppression de trois conseils de prud'hommes en Seine-Maritime (Elbeuf, Fécamp, Bolbec), laissant ainsi bon nombre de justiciables au bord du chemin. Pour compléter, le gouvernement Fillon a retardé les élections prud'homales en 2015, pourquoi ? Sans doute pour supprimer les prud'hommes. Le Medef et le patronat en sont, sans aucun doute, les instigateurs.

Les élections prud'homales devaient se tenir en décembre 2013. De plus, vous devez savoir que le précédent gouvernement a imposé une taxe de 35 euros payée par les justiciables pour déposer plainte devant les tribunaux, ce qui pénalise les justiciables en les dissuadant de porter plainte.

J'en viens à la loi sur la sécurisation de l'emploi, signée par des syndicats minoritaires, que vous avez votée, sans doute, sans état d'âme, comme beaucoup de vos collègues, qui comme vous, ne sont pas issus de la classe ouvrière laborieuse mais de la fonction publique.

Mesdames et Messieurs les parlementaires

socialistes, par votre vote, vous avez ajouté de la misère à la misère, les électeurs ne vous ont pas élus pour casser le Code du travail au seul profit du Medef et du patronat, supprimant les acquis sociaux durement gagnés durant des décennies par les salariés au prix de leur santé et parfois de leur sang. Cette loi présentée par un ministre du travail habitué des ors de la République depuis plus de 30 ans, déconnecté du monde réel, se laissant abuser par des chiffres sur la représentativité syndicale, totalement faux, au préjudice de la CGT, sur la véritable audience des syndicats en France.

Concernant l'ANI, loi que vous avez votée, je vous recommande de prendre attache auprès de Gérard Filoche, inspecteur du travail retraité, membre de la direction de votre parti. Il pourra, si vous lui demandez, vous expliquer pourquoi la loi que vous avez votée est mauvaise pour les salariés, contrairement à ce que vous a raconté le ministre du travail.

Quelques exemples :

- L'acceptation du dessaisissement des prud'hommes pour la qualification de la rupture du contrat de travail : l'accord décide qu'en cas de refus d'une mutation interne imposée, changement de poste ou de lieu de travail, le licenciement qui suivra ne sera pas pour motif économique mais pour motif personnel ; ce sera de la faute du salarié. En quoi, Mesdames et messieurs, trouvez-vous que c'est une avancée pour le salarié ?

- L'acceptation, une fois encore, du dessaisissement des Prud'hommes pour la qualification de la rupture du contrat de travail : un salarié, qui refuse la baisse de son salaire ou l'augmentation du temps de travail, serait licencié pour

motif économique. En votant cette loi, vous avez entériné l'augmentation du chômage qui va frapper les salariés et leur famille.

Par votre vote, vous avez accepté la création d'un nouveau contrat de travail : « L'intérim permanent ». Finies les conventions collectives et bonjour les femmes et hommes à tout faire, corvéables à merci. Par accord collectif dans la branche du travail temporaire, les partenaires sociaux (signataires de ce texte) pourront remplacer le législateur en élargissant le champ de recours aux missions d'intérim.

Vous avez accepté l'impensable, une mobilité « volontaire du salarié ». L'accord prétend qu'il s'agit d'un droit alors qu'il faut l'accord de l'employeur. Pour le reste, une lecture attentive du texte montre de la façon la plus nette que ces « mobilités volontaires » sont des licenciements pour motif économique ; le motif supposé des salariés est de « développer leurs compétences ». La mobilité se fait dans une autre entreprise et le retour dans l'entreprise, avant la fin de la période de mobilité décidée, n'est pas garantie faute d'avenant en ce sens. Si le salarié

décide de revenir, il n'est pas sûr de retrouver son travail, mais seulement un emploi « similaire ». S'il décide de ne pas revenir, l'accord, au mépris de la séparation des pouvoirs et de la jurisprudence, décide qu'il s'agira d'une démission et, aveu incroyable, stipule que l'entreprise est exonérée, à l'égard du salarié concerné de l'ensemble des obligations légales et conventionnelles qui auraient résulté d'un licenciement pour motif économique.

En quoi trouvez-vous, mesdames et messieurs, que c'est une avancée pour le salarié ? Autre recul - l'un des plus lourds de l'accord ANI - concerne les licenciements collectifs, l'employeur étant fondé à privilégier la compétence professionnelle avant les charges de famille et l'ancienneté, avec tout l'arbitraire que cela amène dans les choix de l'employeur. Par votre vote, vous avez avalisé la limitation de saisie des Prud'hommes à deux ans pour les licenciements, trois ans pour les salaires. Actuellement, le délai de prescription est de cinq ans. Ce n'est pas de la sécurisation de l'emploi, cela s'appelle de la régression. Mesdames et messieurs, en votant cette loi, vous acceptez de démanteler toujours plus la Sécurité sociale en réservant au CAC40 (Axa, Allianz, etc.) le gâteau des cotisations d'une nouvelle complémentaire santé (4 milliards d'euros) payée à moitié par les salariés et les petites entreprises.

L'acceptation, pour le recours à un expert-comptable, de faire payer 20 % du coût par le comité d'entreprise alors qu'actuellement,

ces frais sont pris à 100 % par l'employeur, ainsi que limiter le droit à l'expertise des CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) en limitant leur nombre (une seule expertise lorsqu'il y a plusieurs établissements et plusieurs CHSCT) : est-ce une avancée ?

Mesdames et Messieurs les parlementaires, si vous êtes battus aux prochaines élections, vous garderez vos indemnités parlementaires

pendant cinq années. Les salariés n'auront pas oublié de vous rappeler votre responsabilité dans l'application d'une loi dictée par le Medef et signée par des syndicats minoritaires, qui a envoyé des milliers de familles dans la pauvreté.

Moi, président CGT du conseil de Prud'hommes du Havre, accuse le gouvernement Ayrault, et les députés et sénateurs de la majorité en place, de soutenir le Medef, le patronat et ses obligés, et les syndicats minoritaires de détruire par la loi dite ANI le Code du travail et les avantages sociaux acquis par les luttes des femmes et des hommes de ce pays au prix de leur sueur, de leur courage, parfois de leur sang face à la répression patronale et aujourd'hui gouvernementale. »

■ Jean-Philippe Pain est le président CGT du Conseil des prud'hommes du Havre.

Les tribunes sont à adresser par mail à redchef@presse-normande.com



Le local du Parti radical de gauche et celui du PS ont fait hier l'objet d'un collage d'affiches par la CGT. Selon le PRG, ce syndicat « bafoue la liberté d'expression ». Yves Bertrand, conseiller municipal PRG du Havre, s'en émeut. « Sûrement mécontents de l'action politique que nous menons, au Havre comme partout, les responsables locaux de la CGT ont décidé de s'en prendre physiquement à notre local du Rond-Point ! Cette action venant après les menaces aux personnes préférées contre des élus du PS havrais confirme que la CGT, au Havre, veut imposer son opinion par la force, ce qui est contraire à la fois à la liberté d'expression garantie à toutes les organisations démocratiques et républicaines mais aussi aux traditions pacifistes du mouvement syndical français. »

Le PRG rappelle que ces affiches ont été « courageusement collées pendant l'heure du midi ». « Ces méthodes inacceptables en démocratie doivent cesser. Les instances départementales et confédérales de la CGT doivent condamner de telles méthodes si éloignées de la bataille des idées où il est toujours préférable de convaincre et non de contraindre ! », ajoute Yves Bertrand.

De son côté, Matthieu Brasse, responsable de la section locale du PS, se tient « toujours à la disposition de la CGT pour échanger, notamment sur le sujet de l'amnistie sociale, une loi qui n'est pas encore passée ». En attendant, il a contacté, une nouvelle fois, le service chargé de l'affiche sauvage à la mairie.

La centrale du Havre surveillée de près

Premières réactions syndicales et politiques au lendemain de l'annonce de la direction d'un arrêt possible de l'unité 2 dès cet été.



La CGT a mené une première action symbolique, hier matin

Les salariés de la centrale thermique EDF ont été officiellement avertis de la possible fermeture de la tranche n° 2 dès cet été, soit un an avant le délai prévu (notre édition d'hier). L'annonce leur a été faite hier successivement par la CGT et la direction. Le syndicat, majoritaire, a momentanément bloqué l'entrée du site tôt dans la matinée, avant une distribution de tracts. Ce dernier affirme par ailleurs avoir déposé un préavis de grève pour la journée du lundi 27 mai. Les modalités d'action devaient être discutées hier en intersyndicale. Mais selon Alain Poret, élu CGT, il est encore difficile d'annoncer la moindre riposte tant que les motivations de la direction ne sont pas précisément connues.

Montebourg sollicité

Elles le seront théoriquement demain, à l'occasion d'un comité central d'entreprise (CCE) du groupe EDF. La question de l'anticipation de la fermeture de la tranche 2 du Havre y a été inscrite à l'ordre du jour. La direction du site havrais a confirmé jusqu'à présent « une étude sur la fermeture anticipée » de la tranche, « au regard de ses bilans techniques et économiques ». « C'est un CCE extraordinaire qui devrait être convoqué, estime Alain Poret. Ce n'est quand même pas une petite information de couloir ! »

D'un point de vue politique, le Parti communiste manifeste à nouveau son inquiétude. L'élue municipale d'opposition et conseillère générale Nathalie Nail s'est fendue immédiatement d'une lettre au ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg, qu'elle exhorte à intervenir « auprès d'EDF pour que des solutions alternatives soient proposées à la fermeture précipitée de la tranche ».

Catherine Troallic, députée socialiste de la 8e circonscription, se montre plus prudente. À l'instar des syndicats, elle aussi préfère attendre les conclusions du CCE de demain et les arguments de la direction, avant de les commenter.

Table ronde ?

« La direction de la centrale du Havre travaille avec ses partenaires industriels pour que les prestataires puissent anticiper l'évolution d'activité, précise toutefois la parlementaire. Il ne faudrait pas qu'une décision nationale précipitée du groupe EDF de fermer la tranche 2 nuise au dialogue social et fragilise les petits entrepreneurs locaux. »

Catherine Troallic rappelle par ailleurs avoir alerté Arnaud Montebourg sur l'avenir de la centrale dès l'année dernière. Le ministre a alors apporté une réponse rassurante, relayée aujourd'hui par la députée. « Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que l'avenir du site est menacé, eu égard à son caractère stratégique pour EDF », assure-t-elle.

Nathalie Nail, elle, demande au membre du gouvernement l'organisation d'une table ronde associant la direction d'EDF, les organisations syndicales et les élus de la région havraise « pour déboucher sur un projet de modernisation du site ». Une initiative qu'elle a soumise aussi au député-maire du Havre Edouard Philippe, lui rappelant le vœu adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 11 mars dernier, suite à l'annonce de l'arrêt de la tranche 1. Le texte demandait au gouvernement d'intervenir auprès d'EDF afin que la centrale soit dotée rapidement de tranches thermiques faisant appel à des procédés de « charbon propre ».

Les sages-femmes du Havre en colère

Au GHH, une trentaine d'entre elles étaient en grève, hier. Elles se battent pour obtenir une meilleure reconnaissance.



Les sages-femmes hospitalières défendent leur profession

Sur le parvis de l'hôpital Jacques-Monod, les blouses blanches étaient de sortie hier matin. Celles des sages-femmes qui entendaient manifester pour obtenir la reconnaissance et la revalorisation salariale qu'elles attendent depuis de nombreuses années.

Une trentaine de professionnelles sur la cinquantaine employée au Groupe hospitalier du Havre ont ainsi participé à cette action, initiative de la CGT au niveau local, qui leur a permis de parler de leur métier et de rencontrer des femmes.

Salaires pas revalorisés

Parmi elles, Corinne, sage-femme depuis vingt-cinq ans. « Nous souhaitons être reconnues à hauteur de nos cinq années d'études dont une année de médecine. Nous avons également de plus en plus de responsabilités du fait de la désertification médicale, notamment avec le suivi gynécologique dès la puberté », souligne-t-elle au nom de ses collègues, dont certaines sont restées dans les services « pour assurer la continuité des accouchements ».

« C'est un métier qui nous tient à cœur. On le fait par passion, ajoute Corinne, mais cela fait douze ans que nos salaires n'ont pas été revalorisés alors que tous les autres salariés de l'hôpital l'ont été. » Et de citer l'exemple du travail nocturne : « Quand on fait une nuit de 12 h 30, nous avons une prime de 9 euros, pour travail intensif nous dit-on. »

Corinne pense également à ses collègues qui ont choisi de suivre des formations pour acquérir de nouvelles compétences. « Il y a des filles qui ont obtenu des diplômes universitaires pour pratiquer des échographies, de l'acupuncture... » Sans pour autant avoir obtenu de bonus au niveau financier... Idem pour les jeunes femmes (et hommes) qui se lancent dans la profession. « Elles débutent au salaire de 1 600 euros brut alors que certaines arrivent avec un niveau d'études élevé, master ou doctorat. » Les sages-femmes espèrent donc que 2013 sera enfin leur année.





La tr2 : Lourde menace de fermeture !!!

Tous ensemble, arrêtons le bras des casseurs !

Dans les I.E.G, la casse de l'outil de production bat son plein.

A EON, la direction s'apprête à fermer la quasi totalité des outils de production charbon, ce qui conduira à « jeter » plus de 400 salariés au chômage !

Dans le même temps, GDF Suez annonce la mise sous « cocon » de ses 5 CGG pour une durée de 3 à 24 mois. La raison évoquée est le manque de rentabilité !

A EDF, de lourdes menaces planent sur l'avenir des tranches fuel.

Rien que sur la production charbon, c'est plus de 10 GW qui vont être retirés du réseau d'ici à 2015!!!

Après avoir anticipé l'arrêt définitif de la tranche 1 du Havre, M Tournier et la directrice de l'UP s'attaquent à la tranche 2.

Vendredi 17 mai vers 17h00, la directrice de l'UP annonce, à la CGT, son attention de fermer définitivement la tranche 2, dès l'été 2013 !

Dans le même temps, le RH de la DPIT contactait la Fnme CGT pour faire part de cette funeste décision à la veille d'un long week-end, et par téléphone !

Quel mépris pour les agents et les Organisations Syndicales !

Rappel du contexte du THF charbon :

En 2009, la direction de l'entreprise établit un calendrier de fermetures des paliers 250MW afin d'éviter de fermer 2 tranches sur le même site la même année, et ce pour soit- disant préserver l'emploi local !!!

Suite à l'incendie de la tranche 2, en juin 2012, Tournier imposait la réparation de ce moyen de production. Il justifiait cette décision par le fait que cette tranche était indispensable pour les deux prochains hivers 2012/2013 et 2013/2014.

Pourquoi une décision de fermeture aussi brutale 12 mois après ?

Les entreprises de la branche organisent la pénurie pour faire flamber le prix du KW et ainsi faire exploser leurs profits.

L'ouverture du marché en 2002 conduit à une situation de mise en concurrence effrénée des productions. Où est passée la mission de service public ?

Pour ces raisons, la CGT revendique la mise en place d'un pôle 100% public de l'énergie.

Nous devons réagir et imposer, ensemble, d'autres choix.

La CGT va proposer à FO et à la CGC une rencontre pour envisager une riposte unitaire face à cette casse de l'emploi.

D'ores et déjà, nous appelons l'ensemble du personnel à une réunion à 8h30 salle Carnot, ce mardi 21 mai.

TOUS ENSEMBLE, NE LACHONS RIEN !!!

**REUNION DU PERSONNEL,
SALLE CARNOT
MARDI 21 MAI A 8H30**



Le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale vient d'être remis au Président de la République. Il sera suivi d'un projet de loi-programme pour encadrer les dépenses militaires de 2014 à la fin de la présente décennie.

L'arme nucléaire, quel qu'en soit son dimensionnement – global, de dissuasion ou miniaturisé – quels que soient les objectifs visés, pèse toujours sur la politique nationale et sur les relations internationales. Rappelons que depuis 1970, est en vigueur le Traité de Non Prolifération Nucléaire (TNP) ratifié par la quasi-totalité des Etats dont la France. Sa mise en œuvre est l'objet d'une concertation permanente entre les chancelleries. Elle est ponctuée périodiquement par la tenue de conférences internationales. La prochaine est prévue en 2014.

Les plus grands détenteurs – USA et Russie – ont réduit ces dernières années leurs arsenaux, bien qu'ils soient encore d'une telle puissance qu'ils pourraient anéantir plusieurs fois la planète ! En France même, sous les présidences de François Mitterrand et de Jacques Chirac, les programmes des fusées Pluton, Hadès et Sol-Sol S45 ont été abandonnés, les sites du plateau d'Albion et du Pacifique ont été fermés.

Mais depuis, rien ; bien qu'avec la disparition des blocs antagonistes l'arme nucléaire ait perdu de sa pertinence. Il n'y a plus, à priori, d'ennemi potentiel. Les foyers de guerre, malheureusement trop nombreux à notre époque, sont disséminés sur toute la planète. Ils appellent des solutions politiques négociées, et si les armes devaient parler, sur mandat des Nations Unies, l'arme nucléaire, dangereuse par nature, est, dans ces circonstances, inopérante.

Nous disons que le changement maintenant, ce doit être aussi pour notre armement nucléaire. Il n'est pas intouchable.

Les échéances qui se présentent et que nous venons de rappeler, sont autant d'opportunités pour que les pouvoirs publics de notre pays prennent, sans attendre, de nouvelles initiatives à l'égard de notre propre armement nucléaire, dans l'esprit des quelques mesures qui furent arrêtées sous les présidences de François Mitterrand et de Jacques Chirac. Les décisions de la France, nous en sommes convaincus, seraient favorablement accueillies par les peuples du monde qui, tous, aspirent à la Paix. Elles obligerait, de bonne ou de mauvaise grâce, les gouvernements, quels qu'ils soient, à tenir compte de cette volonté et ne pourraient que dynamiser la concertation internationale sur le désarmement. Et ce serait là autant de ressources financières dégagées pour la relance de notre économie et la consolidation de la politique sociale.

Le Comité Havrais du Mouvement de la Paix s'est adressé en ce sens, par courrier, aux deux députés havrais, Catherine Troallic et Edouard Philippe et au sénateur Patrice Gélard.

Pour notre part, nous entendons répondre ainsi à l'appel de M. Ban-Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies qui, s'adressant le 1^{er} mai 2010 à New York, aux ONG du monde entier rassemblées pour le désarmement nucléaire, leur déclarait : *« Continuez votre travail. Sonnez l'alarme. Maintenez la pression.... Continuez d'être la voix de la conscience. »*

C'est bien pour cela que le Mouvement de la Paix organise un Festival de la Paix le 9 juin prochain dans le Finistère, à Crozon, non loin de l'Île Longue où sont regroupés des sous-marins porteurs de l'arme nucléaire.

Nous invitons nos concitoyens à s'y rendre nombreux.

Le Havre, 21 mai 2013.

Le comité du Havre du Mouvement de la Paix.



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

STOP A L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE

La politique de repression contre les *5 de Roanne* s'amplifie
Les militants syndicaux ne sont pas des voyous, ce ne sont pas des criminels

Tôt ce matin, à domicile devant leurs familles, les forces de l'ordre ont placé en garde à vue 2 militants CGT (l'une d'entre-elles est de notre champ fédéral). En effet , ces derniers refusent catégoriquement les prélèvements ADN imposés par l'article 706 - 56 du Code de procédure pénale.

Bien qu'une de nos 2 camarades ait été relâchée dans la matinée, la Fédération Santé et Action Sociale CGT condamne ces pratiques inacceptables.

Les discriminations à l'égard des militants qui se battent chaque jour pour défendre les emplois, les salaires, les conditions de travail, les Conventions Collectives... ne sont pas tolérables, une loi sur l'amnistie sociale doit être votée par le Parlement sans délai.

Fait à Paris, le 23 mai 2013

Contacts -> Bruno JARDIN : 06 80 75 97 08

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

280

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr

MOTION A ENVOYER PAR LES SYNDICATS :



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

À l'attention de :

A la ministre de la Santé et des Affaires Sociales
Marisol Touraine,
A la ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction Publique
Marylise Lebranchu,
A la Garde des Sceaux Christiane Taubira

MOTION DE SOUTIEN

La Fédération Santé Action Sociale CGT ainsi que ses syndicats et syndiqués s'insurgent de la méthode et de l'acharnement judiciaire que subissent nos 5 camarades de Roanne.

La méthode employée ce jour de mise en garde à vue à 6h ce matin est indigne de ce gouvernement. Contraindre par la force publique des camarades à se soumettre à des prélèvements ADN, alors que la Cour d'appel de Lyon a tranché en disant qu'ils « n'étaient pour rien », appelle à une riposte de l'ensemble de nos organisations.

Vous n'êtes pas des délinquants !!!....

Le syndicat apporte tout son soutien et demande à la Garde des Sceaux et aux ministères concernés de cesser immédiatement la procédure et d'abandonner toutes idées de poursuite...

Nous ne lâcherons rien !!!

Syndicat CGT

A, le Mai 2013



Pendant 4 mois de grève, les salariés ont tenu en échec PSA et ont réussi à ne pas se faire écraser.

Ce vendredi 17 mai, les salariés de PSA Aulnay en grève depuis 4 mois (16 janvier) ont voté en Assemblée Générale la suspension de la grève et ont demandé à la CGT et à la CFDT de signer un protocole de fin de grève.

Pour l'ensemble des salariés, la fermeture de l'usine reste toujours inacceptable et injustifiée. Cette fermeture est un véritable gâchis social qui aura des conséquences désastreuses au niveau de la région. C'est pourquoi si les salariés ont décidé de suspendre la grève, ils n'ont pas renoncé à défendre leur droit.

Depuis 4 mois, des centaines de salariés ont réussi à tenir en échec la direction de PSA dont le principal actionnaire, la famille Peugeot, est une des familles les plus riches et les puissantes de France. Contre eux, les grévistes ont eu aussi le gouvernement qui a pris fait et cause pour la famille Peugeot et ses actionnaires et a mobilisé les moyens de l'État contre la grève.

Depuis 4 mois, les salariés ont montré qu'il est possible de relever la tête et de se battre collectivement de ne pas se faire écraser, même s'ils n'ont pas réussi à faire reculer PSA sur la fermeture de l'usine ou à obtenir un CDI pour tous et une pré-retraite dès 55 ans. Il aurait fallu pour cela une lutte qui se généralise.

Cette longue grève, est une véritable fierté pour les centaines de salariés qui y ont participé. C'est la fierté d'avoir mené un combat juste et légitime. C'est le combat pour l'emploi et pour protéger les conditions d'existence face à une direction qui licencie dans le seul but d'augmenter les profits.

Le soutien extraordinaire de dizaines de milliers de travailleurs est la preuve la plus éclatante que cette grève était juste et que nombre de militants et de travailleurs s'y reconnaissent.

Tous les grévistes tiennent à remercier tous les travailleurs qui les ont soutenus et leur ont permis de tenir.

Grâce à la grève, PSA a dû céder un certain nombre mesures.

Concernant l'ensemble des salariés concernés par le PSE :

- ⤴ La prime de licenciement supra-légale est passée de 6 mois à 12 mois.
- ⤴ Pour les travailleurs âgés, le départ anticipé est passé de 30 à 36 mois.
- ⤴ Les critères restrictifs pour toucher les primes de déménagement ont été quasiment annulées.
- ⤴ La prime de mutation est passée de 5000 € brut imposable à 5000 € net non imposable

Concernant les grévistes de PSA Aulnay :

- ⤴ La réintégration des 4 salariés honteusement licenciés. Ils pourront bénéficier des mesures du PSE ou de la possibilité de reclassement à la RATP, SNCF ou ADP.
- ⤴ L'annulation des procédures de licenciements contre les délégués.
- ⤴ L'annulation de toutes les poursuites pénales et disciplinaires.
- ⤴ Des garanties écrites concernant les mutations.
- ⤴ Une indemnité forfaitaire supplémentaire pour ceux qui choisiraient de quitter l'entreprise avant le 31 mai.
- ⤴ Les journées de grève sont neutralisées pour le paiement des journées de chômage, du calcul de la prime de 13^{ème} mois, des jours de congés payés, des jours fériés ce qui atténue fortement les pertes financières de la grève.

La grève reste la meilleure arme des travailleurs !



Propositions de la CGT pour la retraite

Les droits

- Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.
- Pas de pension inférieure au SMIC (revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.
- Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.
- Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- Validation des années d'études.
- Validation des périodes de précarité subie.
- Indexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.
- Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.

Le financement

- Toutes nos propositions ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.
- Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (10 Mds)
- Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires (10 Mds)
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (20 Mds).
- Augmentation en tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales »).
- Naturellement, conquérir de l'emploi pérenne, bien rémunéré avec de bonnes conditions de travail est un passage obligé pour financer durablement une protection sociale de haut niveau.
- Exemple : le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'€ dès 2015 et près de 10 milliards d'€ en 2020.

Coordination et solidarité

La CGT propose la mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes sur la base :

- D'un socle commun de droits et de garanties (nivellement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap...).
- En outre, la maison commune des régimes de retraite permettra :
- Le traitement de la question des polypensionnés.
- Le pilotage des compensations entre régimes.

Enfin, les délibérations au sein de la maison commune des régimes de retraite seront assurées par des représentants des salariés élus.

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
PREVUES PAR LA COMMISSION CULTURELLE
DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE**

RELAIS DE FRANKLIN

Vendredi 7 juin 2013

On ne présente plus cette course en relais à 4 coureurs qui se dispute dans le quartier emblématique du quartier de l'Eure.

Convivialité, solidarité, sportivité sont les maîtres mots de cette course maintenant mythique !

Nouveauté pour cette 6^{ème} édition : Relais de 5km à 2 marcheurs.

Départ à 19h, 20€ par équipe pour les coureurs, 10€ par équipe pour les marcheurs.

Les bénévoles pour la sécurité du parcours (commissaires) ainsi que pour l'organisation (buvette, barbecue, ravitaillement, inscriptions...) peuvent s'inscrire auprès de reynald à l'adresse mail : relaisfranklin@yahoo.fr

Bulletin d'inscription dans cet hebdo

FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2013

Organisation d'une scène devant Franklin

Dans le cadre de la fête de la musique, la CGT organise la fête de la musique des salariés, syndiqués, amateurs musiciens, chanteurs...La scène est à vous.

Pour organiser nous avons besoin de vous connaître. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées (demos) à l'adresse mail suivante : cgtlehavre@wanadoo.fr (à l'attention de Thierry LEBALLEUR)

Le 6^{ème} relais de Franklin

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscriptions jusqu'au 5 juin 2013 : 20€ pour l'équipe coureurs, 10€ pour l'équipe marcheurs.

Aucune inscription au-delà de cette date.

Chèque à l'ordre de « CGT Le Havre » et bulletin à retourner à l'adresse suivante : Union des syndicats CGT du Havre, 119 cours de la République 76600 Le Havre

Joindre obligatoirement une photocopie de licence ou de certificat médical de moins d'un an pour les coureurs non-licenciés. Il ne sera délivré aucun dossard sans justification d'une licence ou d'un certificat médical.

Relais course 10 km / Nom de l'équipe :

Cochez la catégorie :	Hommes	Femmes	Mixte
Nom - Prénom relayeur 1 (10 km-4 tours) Adresse :			Année de naissance :
Nom - Prénom relayeur 2 (7,5 km-3 tours) Adresse :			Année de naissance :
Nom - Prénom relayeur 3 (5 km-2 tours) Adresse :			Année de naissance :
Nom - Prénom relayeur 4 (2,5 km-1 tour) Adresse :			Année de naissance :

Relais marche 5 km / Nom de l'équipe :

Cochez la catégorie :	Hommes	Femmes	Mixte
Nom - Prénom relayeur 1 (5 km-2 tours) Adresse :			Année de naissance :
Nom - Prénom relayeur 2 (2,5 km-1 tour) Adresse :			Année de naissance :

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !



● **GROS pataquès, ce week-end, à TV5 Monde, qui avait programmé dans son émission « Maghreb-Orient Express » (19/5) un débat sur l'occupation du Sahara occidental par le Maroc. L'ambassadeur marocain à Paris, Chakib Benmoussa, l'a appris et a illico écrit à la direction de la chaîne publique pour dénoncer « un plateau d'invités totalement acquis à la thèse séparatiste », avant d'exiger, sans rire, d'avoir la possibilité de « proposer d'autres invités connaissant le dossier et pouvant éclairer les téléspectateurs ».**

Histoire de mieux éclairer, le Maroc a ensuite fait pression sur le correspondant de TV5 à Casablanca, puis fourni une liste de quatre noms, dans laquelle TV5 a fini par accepter d'en retenir un : celui de Charles Saint-Prot, un ami de pouvoir de Mohammed VI.

C'était notre rubrique « Les joies de la presse libre ».

Lu dans Le Canard enchaîné, mercredi 22 mai 2013, p.7

95 abonnés au compte Twitter CGTLEHAVRE ! Et vous ?

Bons Plans Eté du 01 mai 2013

ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	30-juin au	06-juil	370,00 €	25%	277,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	30-juin au	06-juil	520,00 €	25%	390,00 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	30-juin au	06-juil	645,00 €	25%	483,75 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	01-juil au	08-juil	680,00 €	25%	510,00 €
ST AYGULF	Mobil	30-juin au	06-juil	700,00 €	25%	525,00 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	30-juin au	06-juil	750,00 €	30%	525,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	30-juin au	06-juil	450,00 €	25%	337,50 €
ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	06-juil au	13-juil	550,00 €	25%	412,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	06-juil au	13-juil	750,00 €	20%	600,00 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	06-juil au	13-juil	890,00 €	20%	712,00 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	08-juil au	15-juil	795,00 €	20%	636,00 €
ST AYGULF	Mobil	06-juil au	13-juil	790,00 €	15%	671,50 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	06-juil au	13-juil	1 015,00 €	20%	812,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	06-juil au	13-juil	520,00 €	20%	416,00 €
ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	13-juil au	20-juil	590,00 €	15%	501,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	13-juil au	20-juil	845,00 €	15%	718,25 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	13-juil au	20-juil	965,00 €	15%	820,25 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	15-juil au	22-juil	840,00 €	15%	714,00 €
ST AYGULF	Mobil	13-juil au	20-juil	1 015,00 €	15%	862,75 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	13-juil au	20-juil	1 370,00 €	20%	1 096,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	13-juil au	20-juil	600,00 €	15%	510,00 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	20-juil au	27-juil	845,00 €	15%	718,25 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	20-juil au	27-juil	965,00 €	15%	820,25 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	20-juil au	27-juil	1 370,00 €	25%	1 027,50 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	20-juil au	27-juil	675,00 €	10%	607,50 €
ST VINCENT SUR JARD	Mobil 4/6 pers	20-juil au	27-juil	790,00 €	10%	711,00 €
ST VINCENT SUR JARD	Chalet 6/7 pers	20-juil au	27-juil	910,00 €	10%	819,00 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	27-juil au	03-août	845,00 €	15%	718,25 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	27-juil au	03-août	1 395,00 €	20%	1 116,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	27-juil au	03-août	675,00 €	10%	607,50 €
ST VINCENT SUR JARD	Mobil 4/6 pers	27-juil au	03-août	790,00 €	10%	711,00 €
ST VINCENT SUR JARD	Chalet 6/7 pers	27-juil au	03-août	910,00 €	10%	819,00 €

En cas de réservation en ligne, les promotions sont appliquées sur les confirmations de réservations.
offres non rétro-actives - sous réserve de disponibilité